

FICHE SYNDICALE

Jeunes • FGA • FP

Congés

Mise à jour en décembre 2013

DEMANDE DE CONGÉ EN COURS D'ANNÉE

DATE LIMITE

Les dates de demande pour les congés sans traitement soient avant le **1^{er} avril** pour un temps plein ou un mi-temps et avant le **1^{er} juin ou 30 août** pour un temps partiel sont incontournables sauf pour les congés qui prévoient des cas particuliers.

MOTIFS EXCEPTIONNELS

Actuellement, la commission scolaire pourrait accorder exceptionnellement et conditionnellement à la recommandation de la direction de l'établissement, des congés sans traitement en cours d'année pour l'un des motifs suivants :

- Soutien d'un membre de sa famille immédiate atteint de maladie grave attestée par un certificat médical.
- Situation particulière revêtant un caractère d'urgence et d'importance ou un caractère exceptionnel.
- À la demande de la direction d'école secondaire, pour régler un problème d'organisation scolaire survenant entre le 1^{er} juin et le 15 septembre.